



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 4 novembre 2019

Délibération n° 2019-3851

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien à la recherche et à l'innovation - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Techtera pour l'acquisition d'équipements dans le cadre du projet Techtera Fab pour la période 2019-2022

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3851**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Soutien à la recherche et à l'innovation - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Techtera pour l'acquisition d'équipements dans le cadre du projet Techtera Fab pour la période 2019-2022**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le secteur du textile, souvent lié au secteur de l'habillement, a été confronté à une concurrence importante de la part des acteurs installés à l'étranger et plus précisément en Asie. Les industriels Français et Européens se sont positionnés sur des marchés à haute valeur ajoutée que sont les textiles techniques et le textile d'ornement. En Europe, seule la Région Auvergne-Rhône-Alpes et en son cœur le territoire métropolitain, possède ces 2 axes. La filière textile technique, avec plus de 150 entreprises en région, représente 70 % de la production française et 10 % du tonnage européen. Sur le textile d'ornement, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est positionnée sur le haut luxe, notamment, avec la soierie. Ces 2 secteurs connaissent une croissance importante depuis 10 ans.

En France, ces 2 sous-filières ont évolué pendant près de 70 ans de façon indépendante mais se rapprochent à nouveau pour mettre le consommateur/client au centre des processus de création. Pour répondre aux enjeux de personnalisation de masse dans le cadre des textiles pour la mode et aux enjeux de fonctionnalité pour les applications industrielles, la filière a identifié 2 technologies transverses : l'assemblage et les textiles intelligents, tout en favorisant le développement durable et le "fabriqué en France".

Il est aussi nécessaire, à partir des technologies et matériaux développés dans le cadre de projets de recherche et développement (R&D), de développer des prototypes de produits finis ; ces prototypes permettront l'élaboration du produit final, la mise au point de son processus de fabrication et la réalisation de petites séries. En complément, de nouveaux besoins en provenance de sociétés dans le milieu de la mode ou du sport émergent, celles-ci sont à la recherche de moyens de réalisation de prototypes mais également de petites séries de produits. Le passage du prototypage à l'industrialisation peut s'avérer long et complexe. La filière a besoin d'outils pour faciliter l'industrialisation de l'innovation, source d'emplois durables et de croissance économique.

Techtera, le pôle de compétitivité de l'industrie textile, accompagne depuis sa création en 2005 les entreprises de la région afin de stimuler la compétitivité et l'innovation de la filière textile.

En complément de ses activités actuelles, Techtera mettra en place et animera un tiers lieu, intitulé Techtera Fab, destiné à l'industrialisation dans la filière textile. Techtera Fab est un bâtiment de 600 m² qui sera livré fin 2019 - début 2020, situé à Ecully, au cœur du pôle scientifique et technologique de Lyon ouest. Il se trouvera à proximité immédiate de plusieurs acteurs du textile, l'Institut textile et chimique (ITECH) et l'Institut français du textile-habillement (IFTH), ainsi que des acteurs de la recherche et de l'innovation tels que l'Ecole centrale de Lyon. Techtera Fab abritera sur 2 étages 300 m² de halle technique et 300 m² de bureaux et espaces de coworking industriel.

Techtera sera l'opérateur de Techtera Fab et le modèle économique, décliné auprès de la communauté du secteur textile, reposera sur la commercialisation de l'utilisation d'équipements techniques (avec ou sans support du personnel de Techtera), la location d'espace pour l'hébergement de machines, la formation à l'utilisation des équipements, la location de bureaux dans l'espace de coworking industriel, le développement de projets collectifs public-privé cofinancés par des aides publiques locales, nationales et européennes.

La Métropole de Lyon soutient le pôle de compétitivité pour la réalisation de son programme annuel d'actions ainsi que pour le cofinancement de projets collaboratifs d'innovation dans le cadre du fonds unique interministériel (FUI).

La présente délibération concerne le soutien par la Métropole, dans le cadre du projet Techtera Fab, à l'aménagement de la halle technique et à l'acquisition d'équipements dédiés à l'industrialisation dans la filière textile.

II - La halle technique du projet Techtera Fab

La halle technique de Techtera Fab sera structurée en 3 zones : une zone de production, une zone d'assemblage de produits finis et une zone de caractérisation.

Techtera va se doter de plusieurs équipements qui resteront en permanence dans la halle technique et qui seront à disposition des utilisateurs du tiers lieu, tels que machine à coudre, brodeuse, équipement d'assemblage à ultrason, équipement d'assemblage à haute fréquence, équipement de thermocollage, traceur, table de découpe laser, banc d'essai en continu, imprimante 3D.

Le budget prévisionnel du projet de l'achèvement de la halle technique et de l'acquisition d'équipements s'élève à 405 000 € HT pour une subvention de la Métropole de 200 000 €.

Cette aide est allouée sur la base du régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, et plus précisément sur la base de son titre 5 applicable aux pôles d'innovation.

Le calendrier prévisionnel prévoit une installation des équipements entre décembre 2019 et juin 2022.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Montant HT (en €)	Recettes	Montant HT (en €)
aménagements	espaces de coworking industriel, halle technologique, réseaux	98 000	Métropole de Lyon	200 000
équipements	banc d'essai en continu	50 000	recettes/fonds propres Techtera	205 000
	machine à coudre technique & logiciel LECTRA	15 000		
	brodeuse	25 000		
	équipement d'assemblage à ultrason	35 000		
	équipement de thermocollage	110 000		
	table de découpe laser	50 000		
	caisse à outil électronique	10 000		
	serveur et logiciels	12 000		
	<i>sous-total équipements</i>	<i>307 000</i>		
Total		405 000	Total	405 000

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 200 000 € au profit de Techtera pour la réalisation du projet Techtera Fab ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 200 000 € au profit de l'association Techtera pour la réalisation du projet Techtera Fab pour la période 2019 à 2022,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Techtera définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation du programme globale P02 - Rayonnement national et international individualisée sur l'opération n° 0P02O2864 le 21 septembre 2015 pour un montant de 4 000 000 € en dépenses et le 27 avril 2018 pour un montant de 2 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer, soit 200 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 à 2022 - chapitre 204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.